La Moisson des Crampons TELETHON 2022



BULLETIN D'INSCRIPTION ET REGLEMENT : 1 bulletin d'inscription par véhicule

INSCRIPTION: La réunion est prévue les 15 et 16 octobre 2022. Les participants doivent remplir un bulletin et acquitter la somme de 80 €uros minimum pour chaque véhicule inscrit, le dimanche la somme est de 50 euros la journée.

ASSURANCE: Les participants s'engagent sur les pistes sous leur propre responsabilité (cf règlement du terrain).

ATTENTION : Présentation obligatoire de tous vos documents selon la catégorie, « origine » ou « proto » (voir règlement particulier), à l'accueil ou transmission lors de votre inscription.

En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des dommages matériels ou corporels, pour les participants entre eux ou vis à vis d'un tiers, ni pour les dégradations, pertes ou vols d'effets personnels. Les participants sont tenus responsables, aussi bien moralement que financièrement, pour toute dégradation, pollution ou préjudice, qu'ils pourraient occasionner.

REGLEMENT DU RASSEMBLEMENT

- 1. Tous les véhicules circulant sur le terrain, doivent avoir <u>l'autocollant de la manifestation</u> sur leur pare-brise, et doivent être en possession des documents du véhicule (voir règlement particulier), à jour et en règle.
- 2. Les participants sont libres de s'engager à leurs propres risques sur les pistes de la propriété. Cette réunion n'est en aucun cas une épreuve sportive classée ou chronométrée! Tous les participants doivent rouler au pas à l'approche des secteurs «accueil-restauration-bivouac» lors de leurs évolutions sur le terrain. Attention particulièrement aux enfants!
- 3. Il est interdit de dépasser les limites de la propriété matérialisées par une clôture ou de la « rubalise ».
- 4. Tous les participants doivent rester courtois et de bonne humeur. Ils s'engagent à aider les autres en difficulté.
- 5. L'alcool au volant est une faute grave. Tout participant en état d'ébriété au volant sera exclu du rassemblement sur la décision des organisateurs ou de trois autres participants qui auront remarqué son comportement dangereux.
- 6. Les participants ne doivent pas déplacer les bandes de balisages ou barrières qui ferment certaines zones. Attention: A cause du danger et du bruit, pas de circulation la nuit, sur les pistes et sur les zones de trial de 18 heures à 9 heures le lendemain.
- 7. Le bivouac des participants ne sera autorisé que sur les zones prévues à cet effet.
- 8. Ne sont pas admis sur le terrain : les motos, les quads, les véhicules deux roues motrices.
- 9. Les remorques seront parquées en bas sur la plateforme faisant face à l'accueil.
- 10. Le nombre de personnes par véhicule est limité à 4.
- 11. L'organisation se réserve le droit de refuser l'accès à tout participant jugé dangereux ou au comportement inadéquat.

La transgression d'un seul des articles du présent règlement entraînera l'exclusion immédiate. Les organisateurs seront seuls juges et de ce fait aucune réclamation ne sera prise en considération.

VOTRE INSCRIPTION = 1 AIDE pour la recherche

BULLETIN A DECOUPER ET RETOURNER AVEC VOTRE REGLEMENT à : MICHEL Jean-Jacques, 24 Rue Jean Marie Bernard 71230 SAINT VALLIER accompagné de la convention de décharge et du règlement particulier, signés.

NUMERO	Nom-Prénom
N°	Adresse:
	Code postal-Ville :
	Téléphone :
	E-Mail (pour confirmation d'inscription)
	Véhicule (Type, Marque)
ORGANISATION	N° ImmatriculationCompagnie et n° d'assurance
	Règlement. :€uros (80 €uros minimum, chèque libellé à l'ordre de La Moisson des

Crampons)